

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°16/2023

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	23

Date de Convocation
7 juin 2023

Date d'Affichage
7 juin 2023

Objet de la Délibération

**PROCÉDURE DE
RÉVISION DE LA DUP DU
CAPTAGE D'ESCHES**

Séance du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouvillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES SABLONS

BOGAERT Francis
BOULLIANT Didier.
CAUCHIES Daniel
CHEVALLIER Laurent
DE KONINCK Hervé
DUPUIS Olivier
GOUSPY Christian
HABERKORN Gilles
HERMAN Catherine
KIESSAMESSO Philippe
LE MAREC Hervé
LETELLIER Alain
MAHEU Brigitte
MOKHTARI Abdelafid
PIGEON Emmanuel
THOMAS Jean-Jacques
COURTAUT Sylvie
(suppléante)
DELAVILLE Jean-Sébastien
(suppléant)
FOURNIER Lynda
(suppléante)
VANDENABEELE Eddie
(suppléant)

BELLE – EGLISE

MARGERY Dominique
GRANGER Philippe
(suppléant)

LE COUDRAY SUR THELLE

GORINE Ludovic

Absents excusés :

Madame LEROY Annie - Messieurs BILLARD Laurent –
MERMET Laurent – VALLET Hervé – VANHOUTTE Denis
– LE CORRE Pascal – BRELET Gilles – FRANCAIS Alain –
GOERGEN Julien – COMETTE Jacques – GOUPIL Jean-
Louis

Madame Catherine HERMAN est désignée secrétaire de séance.

**Soit 23 délégués présents ou représentés, formant la majorité
des membres du Comité Syndical.**

**OBJET : PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA DUP DU
CAPTAGE D'ESCHES**

Vu la nécessité de procéder à la révision de la DUP du captage
d'Esches,

Vu la procédure administrative de délimitation des trois
périmètres de protection autour du point de prélèvement et
notamment sa phase 2, qui consiste en l'établissement des
dossiers d'enquête publique et parcellaire,

Considérant le rapport de fin de consultation administrative établi
par l'ARS, relatif à la préparation de cette phase 2, dans lequel il
est demandé :

- de compléter le rapport préliminaire à l'avis de l'hydrogéologue
avec les données de 2017 à 2020 ;
- d'autoriser le Président à engager les travaux qui seront
demandés dans le cadre de la DUP, soit :
 - ✓ la création d'un fossé étanche en bordure de périmètre
accompagné d'un plan d'action en cas de problème,
 - ✓ la vérification de l'étanchéité de la mare à Mathieu ou son
comblement,
 - ✓ la limitation du cône d'appel du forage en diminuant le
débit et allongeant le temps de pompage,
 - ✓ la réalisation d'une enquête environnementale et d'une
sensibilisation à l'amélioration de la qualité de l'eau,
 - ✓ le remblaiement de la zone d'infiltration des eaux de
lavage des filtres présente dans le périmètre immédiat
pour une création à l'extérieur du périmètre rapproché ;
- d'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits
nécessaires pour la réalisation des travaux ;

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou
notification
du


- de créer un comité de suivi qui sera chargé de suivre les travaux et les études liés à la protection du captage, composé des communes impactées, de la CA60, de l'AESN, de l'ARS, de la DREAL, de la DDT et du Département ;
- de revoir les volumes horaire (150 m³/h), journalier (3 000 m³/j) et annuel (415 000 m³/an) qui seront demandés au titre de la déclaration d'utilité publique ;

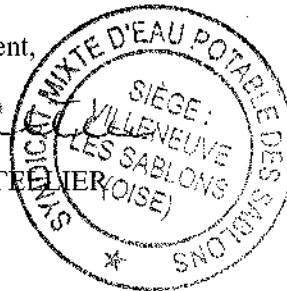
Le Comité Syndical prend acte des directives de l'ARS et,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant leur mise en application.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,


Alain LETEUYER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 26 JUIN 2023

et publication ou
notification
du 26 JUIN 2023



Le Directeur Général
des Services,


Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL202316**
Objet : **Délibération n°2023-16 - Procédure de révision de la DUP du captage d'Esches**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-21 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
Identifiant unique : 060-200045177-20230621-DEL202316-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20230621-DEL202316-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : smeps 16-2023.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20230621-DEL202316-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	133.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2023 à 10h24min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2023 à 10h25min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2023 à 10h31min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2023 à 10h31min24s	Reçu par le MI le 2023-06-26